

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de		le permis		Date d'inspection		
Joanne Robichaud	2013791			Le 22 février 2022			
Nom de l'établissement			Numéro de téléphone				
Garderie Les Petits Anges			(506) 776-84			·8427	
Adresse							
94 rue Martin Néguac NB E9G 1K9							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Sylvie Richardson			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règ			limite pour conforme	Date d'attestation de la conformité	
Commentaires généraux							
Lors de ma surveillance avant-midi, le ratio enfants-perso - Les règlements de santé publique sont maintenus Les dossiers des enfants sont complets Les consentements dans le dossier des enfants sont tou - Pendant la surveillance du changement de couches, que - L'affichage, aux lieux réservés au changement des couc - Discussion avec les éducatrices afin de m'assurer que l' changement de sa couche Vérification que chaque enfant appartient un espace ind lingettes de chaque enfant. Pendant ma surveillance discussion de l'alimentation.	ut complet. elque poin ches, la pro enfant ne	t est océd soit j	vérifié e ure appl amais la	licable aissé s	; sans surveil		
original signé par Sylvie Richardson Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e Di	ate	Le	22 fév	rier 2022		
original signé par Joanne Robichaud			Le	22 fév	rier 2022		

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée